



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 4 février 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
M. Gilbert MENUT	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Lucien BRENOT	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sciences Po - Convention de fonctionnement année 2009

Le Grand Dijon poursuit une politique d'attractivité de son territoire en vue d'assurer un développement économique dynamique et durable. La présence des pôles d'excellence en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue un élément essentiel de l'attractivité d'un territoire. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon accompagne et soutient l'enseignement supérieur.

Depuis 2001, le Grand Dijon a vigoureusement soutenu, aux côtés de la Région Bourgogne, le 1er cycle Est européen de Sciences Po. Installé au cœur de Dijon, ce campus et ses élèves poursuivent la tradition des relations très fortes inaugurées au début du XXe siècle avec la République Tchèque et la Pologne. Il accueille chaque année des élèves français et originaires des pays ayant rejoint l'Union européenne à l'occasion de l'élargissement du 1er mai 2004 ou ayant vocation à la rejoindre dans les années qui viennent. Son ambition est de contribuer, au-delà des différences nationales, à la formation des « générations européennes », décidées à bâtir ensemble leur avenir.

Par délibération du 27 juin 2002, le Grand Dijon a décidé d'apporter son soutien financier à l'implantation de l'antenne Sciences Po à Dijon, par une subvention d'investissement de 152 449 € pour la restructuration d'un bâtiment situé avenue Victor Hugo, conscient que la localisation et la qualité des infrastructures de cette école font partie intégrante des facteurs de réussite de ses étudiants.

Par délibération du 18 décembre 2003, le Grand Dijon a décidé de soutenir Sciences Po avec une subvention de fonctionnement de 150 000 €. Cette subvention a été versée sur 2004.

A partir de 2005, il a été décidé de scinder cette participation en consacrant une part au fonctionnement de l'antenne, et une autre à des bourses aux étudiants.

Une convention cadre de partenariat a été signée entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques de Paris « Sciences Po » et le Grand Dijon au moyen de laquelle le Grand Dijon s'engageait à verser un soutien au fonctionnement de 140 880 € et deux bourses à des étudiants pour 9 120 €.

L'engagement du Grand Dijon vise à permettre à l'étudiant de poursuivre ses trois années de premier cycle à Dijon, la troisième année étant consacrée à un stage hors murs (d'au moins huit mois) ou à un séjour d'études.

Les Conseils du 24 mai 2007 et du 12 novembre 2008 ont décidé de renouveler cette convention pour les années 2007 et 2008, et de contribuer au financement du premier cycle Est Européen de Sciences Po Paris à Dijon, à hauteur de 150 000 €, selon la répartition suivante :

- subvention de 122 640 € à la Fondation Nationale des Sciences Politiques ;
- somme de 27 360 € consacrée au paiement de 6 bourses.

Pour l'année universitaire 2009, il est proposé de renouveler cette convention, dans les mêmes conditions financières, avec une **convention d'objectifs et de moyens sur plusieurs axes** :

- Développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;

- Proposer aux habitants et aux entreprises du Grand Dijon des animations de la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne ;

- Développer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire du Grand Dijon, en vue de promouvoir son attractivité, son développement économique dynamique et durable, l'égalité des chances de ses habitants ainsi que son ouverture à l'international.

Par ailleurs, il a été précisé à Sciences Po que, pour les années suivantes, la contribution du Grand Dijon sera dégressive.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de participer** au fonctionnement du premier cycle Est Européen de Sciences Po à Dijon en versant une subvention de 122 640 € pour l'année universitaire 2009 ;
- **d'attribuer** des bourses à six étudiants du premier cycle de Dijon (deux bourses par année d'étude de la 1ère à la 3ème année) pour un montant de 27 360 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 28 janvier 2010

Publié le - 5 FEV. 2010

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 FEV. 2010



Fondation Nationale
des Sciences Politiques de Paris
27, rue Saint Guillaume

Communauté de l'Agglomération
dijonnaise
40, avenue du Drapeau

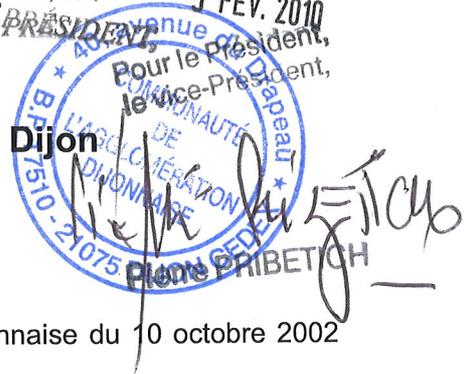
PARIS

**CONVENTION DE PARTENARIAT
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

Sciences Po, campus de Dijon - Grand Dijon

Année 2009

VII
DIJON être annexé à délibération
du Conseil du : - 4 FEV. 2010
DIJON, le : - 5 FEV. 2010



Vu la délibération du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise du 10 octobre 2002 déterminant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2003 décidant d'un soutien au Premier cycle est-européen de Sciences Po Paris à Dijon,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 FEV. 2010

ENTRE

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise sise 40, Avenue du Drapeau à Dijon, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du, ci-après désignée « Le Grand Dijon »,

La Fondation des Sciences Politiques de Paris (FNSP), sise 27, rue Saint Guillaume à Paris, représentée par Monsieur Richard DESCOINGS, son administrateur, ci-après désignée « Sciences Po ».

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Grand Dijon poursuit une politique d'attractivité de son territoire en vue d'assurer un développement économique dynamique et durable. La présence des pôles d'excellence en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue un élément essentiel de l'attractivité d'un territoire. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon accompagne et soutient l'enseignement supérieur.

La Grand Dijon poursuit par ailleurs une politique internationale et européenne, sur le plan économique comme sur le plan social. A cet effet, le Grand Dijon entend développer des liens économiques et culturels avec des pays et villes étrangères au moyen d'échanges scolaires, universitaires, de congrès, de manifestations culturelles d'envergure et de projets de coopération et de partenariats.

Sciences Po développe, depuis octobre 2000, un réseau national de Premiers cycles à forte identité multi-culturelle, accueillant à parité des étudiants français et internationaux. Depuis 2009, ce réseau se transforme en « collège universitaire de Sciences Po », articulé en plusieurs campus. Suite à la création, en 2001 à Dijon, d'un Premier cycle est-européen, le Grand Dijon accueille aujourd'hui le campus européen du collège universitaire de Sciences Po, dédié aux affaires européennes avec un accent particulier sur les pays d'Europe centrale, orientale et balkanique. Depuis 2001, plusieurs centaines d'étudiants ont été formés par cette antenne dijonnaise de Sciences Po. En 2009-2010, plus de 150 étudiants y sont inscrits (1^{ère} – 3^{ème} année). Entre 50 et 70% des étudiants accueillis par ce campus sont internationaux, centre-européens notamment. Les étudiants du campus européen de Dijon suivent les enseignements pluridisciplinaires en sciences sociales qui font la réputation d'excellence de Sciences Po. Ils se préparent pour des carrières à haute responsabilité, dans le secteur public ou privé, qu'ils pourront et sauront envisager et développer à l'échelle de l'Europe élargie. De même que les étudiants français, les étudiants des pays de l'Europe centrale et orientale sont recrutés selon une procédure d'admission très sélective.

Le Grand Dijon s'inscrit dans la tradition de Dijon et de la Bourgogne en matière de relations avec l'Europe centrale et orientale, en développant une ouverture particulière sur cette région, en poursuivant notamment quatre objectifs :

- contribuer à ouvrir le Grand Dijon sur les pays de l'Europe centrale et orientale ;
- développer dans la culture des acteurs socio-économiques et institutionnels locaux les intentions et les pratiques de travail en commun avec ces pays ;
- faire connaître le Grand Dijon dans les pays de l'Europe centrale et orientale ;
- conférer au Grand Dijon le statut d'une « porte de la France » pour les pays de l'Europe centrale et orientale.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'objectifs et de moyens :

- **Développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort, et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;**
- **Proposer aux habitants et aux entreprises du Grand Dijon des animations de la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne ;**
- **Développer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire du Grand Dijon, en vue de promouvoir son attractivité, son développement économique dynamique et durable, l'égalité des chances de ses habitants ainsi que son ouverture internationale.**

Article 1 : LES OBJECTIFS

1 - 1 : Développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel

↳ promotion et recrutement internationaux et nationaux

Sciences Po développe une politique active de recrutement des étudiants pour le campus européen de Dijon en Europe centrale, orientale et balkanique, contribuant ainsi au rayonnement international et à la notoriété du Grand Dijon.

Sciences Po assure également une promotion du campus de Dijon auprès des lycéens français, renforçant ainsi l'attractivité du Grand Dijon en tant qu'un pôle reconnu en matière de l'enseignement supérieur.

↳ accueil et formation des étudiants

Sciences Po accueille 120-150 étudiants au sein du campus de Dijon (sur 3 années d'études, soit 90-120 étudiants sur site). Le campus européen de Dijon leur assure une formation d'excellence, correspondant aux standards qui font la réputation du collège universitaire de Sciences Po. Le socle commun d'enseignements fondamentaux pluridisciplinaires et méthodologiques est complété à Dijon par un approfondissement sur les affaires européennes et sur l'Europe centrale et orientale.

↳ suivi des anciens étudiants et constitution d'un réseau

Sciences Po assure, dans la mesure du possible, un suivi de ses anciens étudiants et encourage la mise en place d'un réseau. Elle fait profiter le Grand Dijon de ce réseau, notamment pour assurer la diffusion des offres de stage ou d'emploi du Grand Dijon ou pour établir le contact avec des organismes qui accueillent les anciens étudiants du campus européen de Sciences Po à Dijon.

Les projets 2009

- consolider le socle de recrutement des élèves excellents dans les pays membres de l'Union européenne ayant adhéré en 2004/2007 ;
- développer la notoriété de Sciences Po et de son campus européen à Dijon ainsi que le recrutement dans les pays des Balkans occidentaux ;
- développer le recrutement d'une nouvelle population d'élèves, avec une faible maîtrise du français au départ, à travers le programme spécifique à français renforcé ;
- développer la notoriété de Sciences Po auprès des lycées du Grand Dijon, de la Bourgogne et des régions limitrophes ;
- stabiliser les effectifs autour de 115 étudiants sur site ;
- maintenir l'excellence de l'équipe pédagogique et son caractère international, tout en valorisant les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur locaux ;
- s'inscrire dans une politique globale d'enseignement supérieur du territoire, avec notamment un travail avec le Polytechnicum Bourgogne, Franche Comté ;
- pérenniser le dispositif d'une « bourse jeune chercheur PECO », permettant à un jeune chercheur issu d'un des « nouveaux » Etats membres de l'UE de passer un semestre à Dijon, y assurer des enseignements et poursuivre ses recherches ; profiter de ce dispositif pour renforcer la notoriété du Grand Dijon dans les universités en Europe centrale et orientale ;
- lancer et pérenniser le double cursus Sciences Po – licence en Droit pour les étudiants de Sciences Po, en partenariat avec la Faculté de Droit de l'Université de Bourgogne ;
- renforcer le lien entre le campus européen de Dijon et ses anciens étudiants, en utilisant notamment les nouvelles technologies ;
- constituer un annuaire des anciens étudiants du campus de Dijon ;
- mettre en place un événement biannuel de rencontre avec les anciens étudiants.

1 – 2 : Proposer aux habitants et aux entreprises du Grand Dijon des animations de la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne

↳ événements grand public organisés par Sciences Po

Sciences Po développe des conférences animées par des personnalités reconnues pour leur expertise ou expérience, et qui interviennent sur des sujets historiques, économiques, politiques ou culturels portant notamment sur les pays de l'Europe centrale et orientale et plus généralement sur les questions concernant l'Union européenne. Les chercheurs des centres de recherche de Sciences Po (notamment du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales de Sciences Po - CERI) interviennent notamment à ce titre. Tous ces événements sont ouverts à un large public et une large publicité en est faite, mentionnant le soutien du Grand Dijon au fonctionnement du campus européen de Sciences Po.

↳ événements à organiser avec les entreprises de l'Agglomération, notamment en partenariat avec les syndicats patronaux, Medef, CGPME...) ou les filières

↳ événements organisés par les étudiants

Les étudiants de Sciences Po, notamment à travers leurs « projets collectifs » contribuent à l'animation de la vie intellectuelle, culturelle et citoyenne du Grand Dijon. Il s'agit des événements très divers (expositions, conférences, spectacles, ...) généralement ouverts au grand public, ou encore des projets de formation ou sensibilisation ciblant soit le grand public, soit un public défini (écoliers, collégiens, lycéens, personnes âgées, etc.).

↳ événements académiques ou scientifiques

Sciences Po organise des colloques ou séminaires, associant souvent des chercheurs internationaux, souvent en partenariat avec d'autres établissements dijonnais. Dans la mesure du possible, ces événements sont ouverts au grand public. Ils permettent de renforcer l'attractivité et la notoriété du Grand Dijon dans la communauté académique européenne.

Les projets 2009

- réaliser des événements grand public et à destination des entreprises ;
- mettre en place un système de promotion plus efficace de ces événements auprès des habitants du Grand Dijon ;
- réaliser des colloques ou séminaires internationaux de haut niveau autour des sujets européens, avec un accent sur l'Europe centrale, orientale et balkanique ;
- développer des partenariats avec les médias diffusés sur le territoire du Grand Dijon ;
- encourager des projets collectifs des étudiants ayant une valeur ajoutée pour l'intégration de Sciences Po dans le tissu social grand-dijonnais.

1 - 3 : Développer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire du Grand Dijon, en vue de promouvoir son attractivité, son développement économique dynamique et durable, l'égalité des chances de ses habitants ainsi que son ouverture internationale.

↳ Coopération avec le Grand Dijon

Sciences Po et le Grand Dijon mettront en œuvre des partenariats de travail centrés sur le développement des relations avec les PECO, à vocation notamment économique. Dans cette optique, Sciences Po mettra à la disposition de la Communauté de l'agglomération dijonnaise l'expertise et la volonté institutionnelle qu'elle peut mobiliser dans ce domaine. Cette coopération peut inclure la mise à disposition des stagiaires ou encore l'intégration des préoccupations du Grand Dijon dans la définition des thèmes des travaux pratiques entrepris par les étudiants de Sciences Po dans le cadre de leurs études. Les élus ainsi que les agents du Grand Dijon pourront également, selon des modalités à définir d'un commun accord, participer à des sessions de formation continue proposées par Sciences Po.

↳ L'égalité des chances

Sciences Po encouragera des actions visant à renforcer l'égalité des chances, notamment en s'engageant dans des partenariats avec des lycées

↳ Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur visant à promouvoir l'attractivité du territoire du Grand Dijon en tant qu'un pôle d'excellence dans ce domaine: Sciences Po poursuivra ses coopérations notamment avec l'Université de Bourgogne, l'ESC Dijon – Bourgogne et le Polytechnicum de Bourgogne. Il s'agira notamment des événements académiques renforçant le rayonnement international de Dijon ou la sensibilisation du grand public aux enjeux politiques, économiques et sociaux du monde contemporain.

↳ Partenariats avec des entreprises du territoire, notamment avec celles qui travaillent ou qui souhaitent travailler avec les pays de l'Est, en s'appuyant sur les syndicats patronaux ou les filières.

Projets 2009

- accompagner le Grand Dijon dans sa volonté de poursuivre sa politique d'ouverture et de coopération institutionnelle et économique avec des partenaires d'Europe centrale et orientale ;
- accompagner des missions, avec des chefs d'entreprises du territoire, dans les pays de l'Est ;
- mettre en place des projets communs avec l'ESC, l'Université et le Polytechnicum ;
- en fonction des besoins du Grand Dijon, réaliser des enquêtes dans le cadre des enseignements de Sciences Po ;
- mettre en place un système de stages efficace et attractif pour les étudiants (présents ou anciens) du campus européen de Sciences Po au sein des services du Grand Dijon ;
- développer des partenariats avec des établissements scolaires présents sur le territoire du Grand Dijon et de la Région de Bourgogne visant à renforcer l'égalité des chances de leurs élèves.

Article 2 : LES MOYENS – PARTICIPATION FINANCIERE

2 – 1 : Investissement

Après avoir soutenu financièrement, en 2002, la réhabilitation des locaux dédiés au campus européen de Sciences Po au moment de son installation à Dijon, le Grand Dijon poursuivra cet effort en contribuant, aux côtés du Conseil Régional de Bourgogne, maître d'ouvrage de l'opération, aux travaux de rénovation du bâtiment annexe, à hauteur de 80.000 euros. Ces travaux interviendront sur l'année 2010, la livraison étant prévue pour la rentrée scolaire 2010-2011. Ils permettront à Sciences Po un agrandissement des locaux rendu nécessaire par son développement croissant.

En effet, de 35 étudiants présents lors de l'ouverture en 2001, Sciences Po est passée à 165 étudiants à la rentrée 2009.

Cette augmentation d'effectifs est non seulement due au succès de ce campus mais est également liée à une innovation importante introduite à titre d'expérimentation. En effet, le campus de Dijon s'est doté d'un instrument lui permettant de recruter des élèves faiblement francophones à l'issue de leurs études secondaires et d'élargir ainsi de manière significative son potentiel de recrutement en Europe centrale et orientale. Ce cursus est fondé sur la combinaison d'un apprentissage intensif du français et la possibilité de commencer par un certain nombre de cours en anglais. Cette action pilote vise à apporter une réponse réaliste et ambitieuse en matière de compétitivité de l'enseignement supérieur français dans un monde largement dominé par l'anglais.

La question des locaux se pose donc avec acuité, c'est pourquoi la Fondation Nationale de Sciences Politiques a souhaité réhabiliter le bâtiment annexé au 14, avenue Victor Hugo, ce dernier n'ayant pas été rénové lors de la réhabilitation du bâtiment principal.

2 - 2 : Fonctionnement

Une subvention annuelle d'un montant de 122.640 € sera versée à la FNSP pour le soutien au fonctionnement du campus européen du collège universitaire de Sciences Po à Dijon. Le montant de cette subvention devra être intégralement affecté aux dépenses relatives au fonctionnement de ce campus.

2 - 3 : Bourses pour les étudiants internationaux

Pour l'année universitaire 2009-2010, le Grand Dijon versera 6 bourses d'un montant de 4.560 €

(soit 27.360 € au total) à des étudiants internationaux du 1^{er} cycle de Dijon (2 bourses par année d'études – de la 1^{ère} à la 3^{ème} année), selon la procédure précisée dans l'annexe technique.

Article 3 : LE SUIVI

3 – 1 : Comité de suivi

Une fois par an, un comité de suivi tirera le bilan du partenariat entre le Grand Dijon et Sciences Po, réunissant a minima un représentant de Sciences Po, un élu du Grand Dijon et un représentant des services du Grand Dijon. A tout moment au cours de l'année, l'une des deux parties de ce partenariat peut demander une réunion supplémentaire de ce comité.

3 – 2 : Bilan et projet d'activité

Le directeur du campus européen de Sciences Po présentera, lors de chaque réunion annuelle du comité de suivi, un bilan des activités, le bilan financier et le compte d'exploitation de l'année écoulée, et présentera à cette occasion les projets pour l'année à venir.

3 – 3 : Contrôle financier par le Grand Dijon

Afin de justifier de l'usage de la subvention allouée, Sciences Po s'engage à fournir au Grand Dijon avant le 30 juin de chaque année une présentation détaillée du budget du campus européen de Dijon exécuté au cours de l'année civile précédente, ainsi que les conclusions annuelles du commissaire aux comptes relatives à cet exercice budgétaire.

Article 4- MODALITES DE PAIEMENT

La subvention de fonctionnement sera versée annuellement à Sciences Po.

Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat est conclue pour l'année 2009 à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à Dijon, en deux exemplaires originaux,

le

**Fondation Nationale
des Sciences Politiques de Paris**

L'Administrateur

Richard DESCOINGS

**Communauté de l'Agglomération
dijonnaise**

Le Président

François REBSAMEN